

Extrait du Registre des délibérations

Date de publication : 23 juin 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 9 juin 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 13

Le 16 juin 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. François BON, vice-président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoit BITEAU

M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

M. Bernard BORDET

M. Jean-Pierre SERVANT

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, Mme Lydie BERNARD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Jean-Claude RICHARD, M. Stéphane VILLAIN

Participation à une étude sur le fonctionnement d'un bateau amphibie et son adaptation au Marais poitevin



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Participation à une étude sur le fonctionnement d'un bateau amphibie et son adaptation au Marais poitevin

Contexte

L'étude de faisabilité du développement du tourisme fluvial vers Fontenay-le-Comte et La Rochelle, a mis en évidence le coût important que constituerait la remise en état des ouvrages hydrauliques qui ne sont plus du tout adaptés pour la navigation fluviale.

Cette étude préconisait l'usage éventuel de véhicules amphibies, qui permettaient la navigation sur les tronçons adaptés, et une circulation terrestre lorsque la navigation devenait impossible.

Ce type de véhicule est utilisé à des fins touristiques aux Etats Unis et en particulier dans la ville de Boston, il s'agit des « duck-boat » permettant d'emmener des groupes visiter la ville, à la fois via la rivière et sur les routes.

Il est proposé de confier à Charente-Maritime Tourisme, une étude de transférabilité (technique, financière...) de ces véhicules amphibies dans le cas particulier des liaisons Marais-La Rochelle-Fontenay-le-Comte.

Le budget alloué cette mission d'étude est de 5.000€.

Ce budget prend en compte la préparation de la mission, le travail sur place, la réalisation du livrable d'étude et les frais inhérents. Il sera divisé à parts égales entre les différents financeurs, le Parc participant à hauteur de 1.667 € maximum.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- décide de participer au financement de l'étude à hauteur de 1.667€ maximum.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Président
SYNDICAT MIXTE
LE PRÉSIDENT
Pierre-Guy PERRIER

